

TERRITORIAUX 63 CFTC
SECTION VILLE DE CLERMONT-FD – CCAS

**DES NOUVELLES DE
L'AUTORITÉ TERRITORIALE ?**

Depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale, toutes nos demandes sont en attente :

**NBI, Mutuelle, avancements de grade, conditions de travail,
dossiers individuels, etc.**

Le dialogue social est en berne, pourtant de gros dossiers vont arriver :

Ligne directrice de gestion et revoyure RIFSEEP.

**LE GOUVERNEMENT LIMITE LA DURÉE
DES ARRÊTS MALADIE À 1 MOIS**

Le Gouvernement a publié un Décret n° 2026-498 du 12 juin 2026 relatif au plafonnement de la durée des arrêts de travail donnant lieu au versement d'indemnités journalières.

ATTENTION

Les publics concernés ne sont pas les fonctionnaires, mais

«les assurés sociaux relevant du régime général et du régime des salariés agricoles, non-salariés agricoles, médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes, organismes chargés de la gestion des régimes de sécurité sociale obligatoires».

SOYEZ DE BONS FONCTIONNAIRES, MÊLEZ-VOUS DU FONCTIONNEMENT DE VOTRE MAIRIE OU DU C.C.A.S.

En vertu du huitième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, les agents publics participent à la gestion et au fonctionnement de l'administration. Ce droit est confirmé par le Conseil Constitutionnel.

Le 10 décembre 2026 se teindront les élections professionnelles.

Vous pourrez désigner celles ou ceux qui vous représenteront dans les instances consultatives obligatoires :

- Le **Conseil Social Territorial** (C.S.T.) : organisation du travail, fonctionnement des services et gestion des ressources humaines.
- Les **Commissions Administratives Paritaires** (C.A.P.) : Évaluations individuelles, avancements de grades, promotions, discipline.
- La **Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail** (F3SCT)

En choisissant les représentants syndicaux intègres et de confiance **de la CFTC**, vous avez le pouvoir de participer à la bonne gestion et à l'organisation de vos services, ainsi que contribuer à l'amélioration du service public.

La CFTC, le syndicat incorruptible, qui ne fait aucun compromis avec l'employeur au détriment de l'intérêt des agents.

TERRITORIAUX 63 CFTC

SYNDICAT INDÉPENDANT, APOLITIQUE, NON CATÉGORIEL ET NON CONFESSIONNEL

Vous pouvez compter sur nous pour défendre l'intérêt général.

Portables: 07 51 88 28 31 / 07 68 45 37 00 / 06 62 87 56 40

Email : syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand